



---

# Comité Technique Central des DDi

---

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 2 FÉVRIER 2022

**Représentant.e.s CGT :** Fabrice MASSOULIE (DDT Aveyron), Sandrine DIOT (DDT Haute-Marne), Valérie VICENS (DDETSPP Corse du Sud), Myriam LAROCHE (DDETS Hérault)

**Expert :** Jérôme CHARDRON (DDT Mayenne).

Cette réunion est la première qui fait suite aux élections professionnelles dans les DDETS / DDETSPP 2021 où **la CGT est arrivée en tête du scrutin.**

L'ordre du jour a notamment porté sur :

- le projet d'arrêté désignant comme opération de restructuration le transfert de la fiscalité de l'urbanisme ;
- la présentation du Projet Stratégique de l'Administration territoriale de l'État (PSATE)
- le transfert aux conseils régionaux des mesures non surfaciques du FEADER

Au préalable, la CGT a lu une [déclaration](#) dans laquelle elle a interpellé le Ministère de l'intérieur sur [l'instruction du 22 décembre 2021](#) qui autorise les préfets de région à redéployer jusqu'à 3 % des effectifs des DDi \*. Elle a demandé un point sur les emplois et les perspectives d'évolution des effectifs en DDi. Enfin Elle a rappelé son courrier du 17 décembre dernier au sujet des crédits de restauration collective et de la convergence de l'action sociale en DDi pour lesquels elle attend une réponse. Le ministère de l'intérieur a annoncé la fin du télétravail de crise, et le **retour au télétravail de droit commun** tout en maintenant les gestes barrières. Concernant le réarmement de l'État Territorial, le Ministère a annoncé le **maintien du niveau des effectifs du BOP 354 (préfecture et SGCD)**. En ce qui concerne la suite de l'accompagnement des agents impactés par la **restructuration SGCD les lettres de mission courent encore jusqu'au 30 mars 2022**. Passé cette date le MI procédera à un traitement individualisé pour ces agents. La mission inter-inspections n'a toujours pas rendu son rapport. Nous sommes toujours dans l'attente d'une date pour le prochain GT Action sociale.

Concernant la mise en œuvre de la « Circulaire des 3 % », un point sera fait lorsque son application aura démarré. La CGT invite les agents qui seraient impactés par l'application de cette circulaire à la contacter pour s'assurer qu'il n'y a pas de dérive. Par ailleurs, le ministère a annoncé l'ouverture d'une **nouvelle négociation sur le télétravail** dans la perspective de trouver un accord avec les organisations syndicales.

### **1 - Projet d'arrêté pour le transfert de la liquidation de la fiscalité de l'urbanisme (pour avis)**

C'est encore une autre restructuration dans les DDT(M), la bascule de la liquidation de la fiscalité de l'urbanisme vers le ministère de l'économie. Qui dit restructuration, dit perte d'ETP, recours aux CDD. Effectivement, il n'y aura pas de place pour tous les agents. Cette réorganisation se fera sur plusieurs années. Trois vagues de transferts sont prévues : au 1er septembre 2022, 2023 et 2024 pour prendre en compte la montée en compétence à la DGFIP et baisse d'activité du MTE. Mais certains agents ont anticipé la mobilité.

### **2. Présentation du projet stratégique de l'administration territoriale de l'État (PSATE)**

La CGT est largement intervenue sur ce sujet ([déclaration CGT sur le PSATE](#)) pour dénoncer à nouveau ce projet qui s'inscrit dans la continuité de la REATE. Le Ministère de l'intérieur a annoncé qu'il y aura une fois

par an, un bilan sur ce PSATE et un suivi de la mise en œuvres des dispositions. Il a également annoncé la création d'un comité technique ATE pour permettre des échanges et arbitrages entre les ministères.

### 3. Transfert de la gestion des mesures non surfaciques du FEADER du ministère de l'agriculture

L'ordonnance n° 2022-68 du 26 janvier 2022 relative à la gestion du Fonds européen agricole pour le développement rural au titre de la programmation débutant en 2023 présentée au conseil des ministres, a été publiée au JO du 26 janvier 2022.

#### 420,2 ETP sont concernés par ce transfert :

- **385 ETP** au ministère de l'Agriculture (MAA), les SEA en DDT(M) - services les plus impactés -, les SREA en DRAAF,
- **25,2 ETP** au ministère de la Transition Ecologique, les services en DDT (Natura 2000),
- **20 ETP** des contrôles ASP.

De plus, 60 ETP seront attribués aux Conseils régionaux (CR) pour le recrutement ponctuel de contractuels, soit 2,2 millions versés par le Ministère de l'Agriculture. Dans le cadre de cette énième restructuration, le droit d'option sera d'une durée de 2 ans. La majorité des agents n'ont pas une fiche de poste à 100 % de missions FAEDER. Donc la priorité pour le MAA est d'établir des fiches de poste à 100 %. L'arrêté de restructuration devrait être présenté au prochain Comité Technique Ministériel du Ministère de l'agriculture.

**Pour la CGT c'est encore une réforme de trop**, et une perte de compétence qui maltraite les agents en raison de l'absence de visibilité sur leur avenir professionnel et de leur carrière. Pour suivre leurs missions, certains agents devront faire le choix de s'éloigner (des kilomètres supplémentaires à avaler chaque jour dans un période ou le prix de l'essence s'envole), de déménager ou bien de chercher un autre poste, voir demander une IDV ou une rupture conventionnelle. Les services des DDT se réduisent comme peau de chagrin. Bon nombre de collègues ont un sentiment d'abandon face aux attitudes inappropriées des certaines directions et aux velléités des régions.

**Dans un tel contexte, la CGT appelle les personnels à se mobiliser dans la grève et les manifestations, notamment les 8 et 17 mars prochain.** (<https://ufsecgt.fr/spip.php?article8792>)

